

L'ESSENTIEL

NOUVEAU CONTRAT DE PRÉSENCE
POSTALE TERRITORIALE 2020-2022

FÉVRIER 2020



CONSTRUIRE L'AVENIR AVEC TOUS LES TERRITOIRES

Financement du fonctionnement des partenariats avec les collectivités territoriales et les commerçants, création de formats innovants de mutualisation, accompagnement des usages numériques, modernisation des bureaux et des agences postales communales et intercommunales...

Depuis 2008, les contrats de présence postale territoriale ont apporté de multiples avancées concrètes.

Créés en partenariat entre l'État, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste, les contrats ont renforcé le dialogue entre les élus

et La Poste et ont permis d'adapter la présence postale. Depuis 2008, 2 Md€ ont été investis au service de trois grandes priorités : le développement de partenariats avec les collectivités territoriales et les commerçants (900 M€), le fonctionnement de bureaux de poste identifiés comme prioritaires (600 M€) et la rénovation immobilière des bureaux et des agences postales (400 M€).

Le nouveau contrat de présence postale territoriale 2020-2022 a été construit avec les élus locaux. Une démarche participative a ainsi été lancée à travers toute la France, permettant à 1 200 élus

de partager leurs besoins et idées au cours de 125 réunions. Quatre cents propositions ont été faites et quatre grands axes prioritaires intégrés : l'inclusion et la médiation numérique, l'aménagement du territoire fondé sur une analyse fine des enjeux locaux, la mutualisation des services postaux avec d'autres offres de services, ainsi que l'accès aux espèces. Entre consolidation et modernité, ce contrat reflète pleinement une décision stratégique majeure du Groupe La Poste : rester présent au quotidien au cœur des territoires, en partenariat avec l'État et les collectivités territoriales.

L'ESSENTIEL EN 3 POINTS

- **Pour les élus**, un rôle consolidé dans le dialogue territorial et la gouvernance.
- **Quatre axes prioritaires au cœur du nouveau contrat** : l'inclusion et la médiation numérique, l'aménagement des territoires, la mutualisation des services postaux avec d'autres offres de services et l'accès aux espèces.
- **Un financement consolidé** dans ses modalités et ses montants.



LE GROUPE LA POSTE

UN NOUVEAU CONTRAT CONSOLIDATION ET MODERNITÉ

Poursuivre et approfondir les actions déjà engagées, tout en identifiant de nouveaux axes de travail et en faisant preuve de créativité par le prisme de l'expérimentation: telle était la volonté de tous ceux qui ont contribué à ce nouveau contrat de présence postale territoriale. Tour d'horizon des points à retenir.

Quels objectifs pour le nouveau contrat ?

Ce nouveau contrat de présence postale territoriale s'inscrit dans la continuité du précédent, avec la volonté de consolider et d'amplifier les actions initiées. Il permettra de continuer à approfondir le dialogue territorial et à adapter le réseau postal avec, notamment, de nouvelles formes de présence mutualisée ou via des dispositifs itinérants.

Il doit aussi aider le Groupe La Poste à aller plus loin sur différents sujets: l'enrichissement de son offre, l'accès à ses services, ou encore les moyens d'accompagnement des populations fragilisées dans des territoires. La place centrale des commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) dans la gouvernance locale et leur rôle en matière d'innovation seront renforcés.

Quatre axes prioritaires

Ces axes ont été définis par les élus consultés lors de la démarche participative:

1. L'inclusion et la médiation numérique

En France, 13 millions de personnes sont en difficulté avec le numérique et 7 millions d'entre elles n'ont pas accès à Internet. Dans un monde de plus en plus digital, La Poste agit avec les territoires pour lutter contre cette forme de précarité: équipements et systèmes d'information adaptés, accompagnement des usages numériques et détection des fragilités.

2. L'aménagement des territoires assure le maintien d'un niveau élevé d'accessibilité aux services postaux

Sur ses 17 000 points de contact, La Poste en a identifiés 10 000

comme étant prioritaires au titre de l'aménagement du territoire. Objectif: augmenter l'offre et l'accès aux services, ainsi que les moyens d'accompagnement des populations dans les territoires ruraux, urbains et les DOM marqués par une forte fragilité économique et sociale.

3. La mutualisation avec d'autres offres de services

Pour continuer à réduire les disparités territoriales en termes de services de proximité, La Poste favorise la mutualisation de son offre avec celle de partenaires publics ou privés (collectivités territoriales, autres services publics, commerçants...).

4. L'accès aux espèces

L'accès aux espèces est un enjeu clé dans



de nombreux territoires. Le nouveau contrat vise à améliorer les capacités de retrait et de dépôt d'argent dans les agences postales et à accompagner les territoires dans la transition de l'usage d'espèces.

2 Md€

INVESTIS POUR LES ZONES PRIORITAIRES DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN 12 ANS



Un financement consolidé

Le fonds de péréquation postale pourra bénéficier d'une dotation nationale maximale de 177 M€ par an.

Par ailleurs, le financement par le Fonds national France Services (FNFS) des Maisons de services au public postales et des bureaux de poste Labellisés France Services, se fera à hauteur de 4 000 € par structure et par an, conformément à la circulaire du 1^{er} juillet 2019 relative à la création de France Services.



Les principales nouveautés

Si elle s'inscrit dans la continuité du contrat précédent, la feuille de route 2020-2022 est aussi marquée par plusieurs nouveautés. Parmi elles, un rôle renforcé pour les maires dans les décisions d'évolution de l'amplitude horaire et de fermeture estivale des bureaux de poste.

Autre nouveauté: un financement consolidé (voir encadré ci-contre), ainsi que de nouvelles règles de répartition du fonds de péréquation. Celles-ci se traduiront par deux bénéfices concrets: un rééquilibrage des ressources mises à disposition des CDPPT dans tous les départements; et un financement garanti pour assurer le fonctionnement des points de contact éligibles (bureaux de poste, agences postales communales ou intercommunales, etc.).

Contrat de présence postale territoriale: qui fait quoi ?

Conclu pour trois ans, le contrat de présence postale territoriale est signé par l'État, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste. Ce sont ensuite les commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT), composées d'élus, et en présence d'un représentant de l'État, qui veillent à la bonne application de ce contrat. L'Observatoire national de la présence postale assure, quant à lui, le suivi de sa mise en œuvre, pilote et anime les travaux des CDPPT.

10 000

POINTS DE CONTACT
PRIORITAIRES
AU TITRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

POUR PLUS D'INFOS,
RENDEZ-VOUS SUR
bit.ly/20JrSZB



REGARDS CROISÉS

Proximité, accessibilité, service public... Les élus ont le plus souvent un lien fort avec La Poste. Ils l'ont prouvé en participant activement à la démarche participative menée dans le cadre de la préparation du nouveau contrat. Ils partagent leurs enjeux et attentes.



MARTINE GRESSANT /
maire du Merlerault (61)

« LE FACTEUR-GUICHETIER, UNE FORMULE CONFORTABLE »

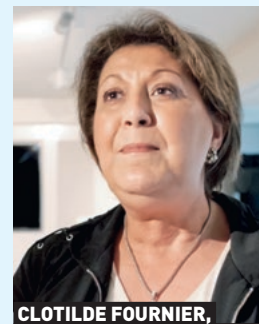
Il y a quatre ans, nous pensions que l'avenir de La Poste au Merlerault était quelque peu compromis. La Poste est alors venue rencontrer la municipalité, qui se heurtait à un déclin de l'activité de son bureau. Face à ce constat, la solution innovante d'un facteur-guichetier nous a été présentée. Nous avons accepté la proposition et nous constatons que c'est une formule confortable. Un nouveau partenariat s'est ainsi installé entre La Poste et la commune.



JOËL BRUNET /
maire de Saint-Ouen-sur-Iton (61)

« DES HORAIRES D'OUVERTURE PLUS ADAPTÉS »

À Iton, nous avons eu pendant quelques années une agence postale gérée par la commune. Mais, au fil du temps, nous nous sommes rendu compte que les horaires d'ouverture ne correspondaient pas aux besoins des habitants. Nous avons donc cherché une solution plus adaptée et nous avons finalement choisi d'ouvrir un point Poste chez un commerçant. Comme il est généralement ouvert de 8 heures à 18 heures, on peut y venir quand on veut acheter ses timbres ou expédier un colis. C'est bien plus pratique pour tout le monde. La CDPPT a accompagné cette évolution avec l'intervention financière du fonds de péréquation.



CLOTILDE FOURNIER,
maire de Saint-Sulpice (01) et présidente de la CDPPT de l'Ain

« UNE RÉELLE IMPLICATION DE NOMBREUX ÉLUS »

Nous avons été associés très en amont pour construire le nouveau contrat de présence. Je suis convaincue que les missions des élus et celles de La Poste convergent aujourd'hui sur de nombreux points. Nous devons tous être au service des habitants et de nos territoires. Cette démarche participative a généré une réelle implication de nombreux élus autour de l'avenir de La Poste. C'est très important, car cela nous permet de travailler main dans la main. C'est vraiment en conjuguant nos énergies et nos talents que nous allons tous pouvoir y arriver !



GÉRARD TENOUX /
Maire de Valdoule (05), membre de la CDPPT et vice-président départemental en charge du numérique

« LE FONDS DE PÉRÉQUATION EST UN LEVIER ESSENTIEL »

Sur ma commune, le fonds de péréquation a participé financièrement à la création de notre espace rural numérique, facilitant l'accès à Internet dans une zone rurale. Cet espace mutualisé a permis d'accueillir une agence postale qui était fermée depuis 40 ans. La majorité des 91 points de contact postaux des Hautes-Alpes sont équipés d'une tablette numérique qui permet à tout le monde d'accéder à l'ensemble des sites internet publics. Une preuve que le fonds de péréquation est un levier essentiel pour réduire la fracture numérique dans notre département.